

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

En une journée, je réalise et signe ma télédéclaration en toute sécurité



1 jour en présentiel

Objectifs et compétences

- Savoir utiliser TELEPAC de manière autonome pour réaliser ma télédéclaration PAC.
- Sécuriser réglementairement ma déclaration PAC (calcul SIE, gestion SNA...).

Méthodes pédagogiques

- Exposé, démonstrations en ligne.
- Mise en application par chaque stagiaire avec un accès Internet.

Méthodes d'évaluation

- Auto-évaluation.
- Mise en application par chaque stagiaire sur son dossier.

Public

Agriculteurs(-trices) et viticulteurs (-trices) de l'Yonne et des départements limitrophes autonomes informatiquement.

Pré-requis

Etre à jour de ses saisies réglementaires (PPF, cahier d'épandage et registre phytosanitaire) et avoir accès à ses données le jour de la formation.



Pour les personnes handicapées, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 0386942848



OPE.FOR.ENR 1 19.07.21



Réaliser ma télédéclaration PAC en toute sécurité

Programme

- S'approprier la PAC 2021 : aides du 1er pilier (aides découplées et aides couplées), aides du 2nd pilier (MAEC).
- Intégrer les nouveautés de la télédéclaration et se réapproprier la procédure.
- Réaliser ma déclaration PAC et maîtriser de nouvelles fonctions informatiques : mise à jour du RPG, de l'assolement...



Intervenant(e)s

Conseillers spécialisés, Chambre d'agriculture de l'Yonne



Informations pratiques

Dates : 12 avril 2021

Lieu : Chambre d'agriculture, Auxerre

Horaires : 9h00 – 17h00

Responsable de stage : Emilie SCHAEFFLER,
Conseillère spécialisée, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Tél : 03 86 94 22 20 – e.schaeffler@yonne.chambagri.fr



Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint.

Participation financière : (Repas à la charge du participant)

- ✓ 140,00 €/exploitation
- ✓ Gratuit (PACK 5 ans et Offre Sérénité Mes P@rcelles).

En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt formation : possibilité de prise en charge jusqu'à 71,75 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.